



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 30 27 877 168 323
Déclarant 2 (C) : 06 91 274 989 321
Référence de l'avis : 23 77 0051863 91
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

18 AV JEAN COCTEAU

77000 LA ROCHETTE

Numéro FIP : 770 53 82 2660837789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 06/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 77016

BENZIANE MOHAMED
OU BENZIANE JAMILA
18 AV JEAN COCTEAU
77000 LA ROCHETTE

Somme qu'il vous reste à payer

1 360,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre	2023 :	340,00 €
26 octobre	2023 :	340,00 €
27 novembre	2023 :	340,00 €
27 décembre	2023 :	340,00 €

Compte qui sera débité : FR05 3000 2069 470X XXXX XXX7 K52

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J27H7G168518PAS2A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL

77010 MELUN CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :	91 554
Nombre de parts :	2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.



Déclarant 1 - Nom de naissance : BENZIANE

Déclarant 2 - Nom de naissance : RAHAOUI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,50

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		43020	0	
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....		27491		
Total des salaires et assimilés ²		70511		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 7051		
Pensions, retraites, rentes.....	18536			
Abattement spécial de 10%.....	- 1854			
Salaires, pensions, rentes nets.....	16682	63460	0	80142
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			81	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....	39	Retenue	39	
Revenus fonciers nets.....				11334
Revenu brut global.....				91476
CSG déductible.....				- 878
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 2.....		2400	2400	
Total des charges déduites ¹¹				- 2400
Revenu imposable.....				88198
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	265
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 11969
Impôt avant réductions d'impôt.....				11969
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			183	
Invest. Pinel : reports.....	5258	5258	5258	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 5441
Impôt proportionnel.....				+ 34
Impôt total avant crédits d'impôt.....			6562	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
sur revenus de capitaux mobiliers.....	35		35	- 35
Trop versé prélèvement libératoire.....			3	- 3
Cotisations syndicales.....	132		132	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 87
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6437
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		11334	11334	
BASE IMPOSABLE.....		11334	11334	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		1099	850	
Total des prélèvements sociaux nets.....				1949
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....				771
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				6437
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 8679
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :				- 476
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 3209
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....				491
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS	PSOL	
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :		1099	850	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 609	- 471	
		490	379	
Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³ :				869
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				
				1360
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				91554
Informations indiquées pour mémoire				
Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires				691

>>> Suite de votre avis				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				362
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :				
Plafond total de 2021.....			Déclar. 2 19145	Enfant(1) 16253
Cotisations prises en compte pour 2022.....			2400	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....			5027	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....			+ 1958	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....			+ 3715	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....			+ 6346	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....			= 17046	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023				
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401				
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition.....			7,16%	
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.				
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.				
Taux marginal d'imposition.....			30,00%	
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.				